

La hausse des tarifs de réseaux de distribution engendre une augmentation de la facture d'électricité en Flandre.

Bruxelles, le 19 décembre 2014

La VREG a annoncé aujourd'hui une augmentation des tarifs de réseaux de distribution pour l'électricité en Flandre. La FEBEG constate que la part de la composante énergie dans la facture, la seule pour laquelle les fournisseurs sont responsables, décroît encore de ce fait à 35% de la facture totale d'électricité. Malgré les efforts consentis par les fournisseurs pour faire baisser les prix de l'électricité, la facture d'électricité augmentera pour le consommateur moyen en Flandre.

Quels coûts augmentent à partir du 1er janvier?

En dehors du prix de l'énergie, la facture d'électricité comprend également les coûts du réseau de transport, les coûts de réseaux de distribution, les taxes et surcharges et les obligations de service public. La hausse annoncée par la VREG porte uniquement sur la partie coûts de réseaux de distribution (incluant une série d'obligations de service public).

Pour un client résidentiel moyen en Flandre, cette décision correspond à une augmentation des coûts de réseaux d'environ 20% et à une hausse globale de la facture d'environ 8,4%. En outre, on attend en 2015 une augmentation de diverses surcharges. Les fournisseurs sont tenus de répercuter l'augmentation des tarifs de réseaux de distribution dans les factures à partir du 1er janvier. Ils assisteront activement leurs clients afin d'ajuster éventuellement leurs factures d'acomptes en fonction de l'impact sur leurs situations individuelles.

La composante énergie diminue en chiffres absolus

En conséquence de cette décision, la part de l'électricité dans la facture finale du client moyen en Flandre baisse de 38% à 35%.

En Flandre, un client consommant 5.000 kWh payait, en 2014, 46€ (HTVA) par an de moins qu'en 2010 pour la composante électricité, une baisse de 16%. Durant la même période les tarifs de réseaux de distribution (incluant des obligations de services publics) augmentaient de 265€ vers 474€ (HTVA), soit une hausse de 79%. Une étude récente de la CREG indique que les coûts de réseaux, y inclus les obligations de service public, étaient déjà les plus hauts en Belgique en 2014 parmi les pays limitrophes à l'exception de l'Allemagne. Ceci est encore renforcé.

Marc Van den Bosch, Directeur Général de la FEBEG: *"Le marché de l'électricité a été libéralisé, à l'époque, dans le but de faire diminuer la facture pour le client par le jeu de la concurrence. 12 ans plus tard, nous constatons que les fournisseurs ont veillé à ce que le prix de la composante énergie diminue dans la facture d'électricité, mais que la facture totale du client en Flandre a augmenté. Les coûts des composantes de la facture d'électricité où le marché libéralisé ne joue pas, ont continué à augmenter de telle manière que le marché libéralisé constitue actuellement seulement 26% de la facture totale".*

A propos de la FEBEG

La FEBEG, Fédération Belge des Entreprises Electriques et Gazières, représente les producteurs d'électricité, les négociants et fournisseurs d'électricité et de gaz, ainsi que les laboratoires de ces secteurs. La FEBEG compte 26 membres effectifs qui emploient globalement près de 8.200 personnes et réalisent un chiffre d'affaires avoisinant les 23 milliards d'EUR.

Contacts Presse

Marc Van den Bosch, Directeur Général et porte-parole de la FEBEG

marc.vandenbosch@febeg.be | +32 2 500 85 80 | +32 497 30 98 79

Stéphane Bocqué, Communication Manager de la FEBEG

stephane.bocque@febeg.be | +32 (0)2 500 85 93 | +32 475 75 19 66